

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à dix-huit heures,
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël
LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 02 avril 2026

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Maire
M. Adnan ARIF, M. Alexis AUVRAY, M. David BEDIN,
Mme Safiye BILIC, M. Yves BLANCHARD, M. Razali
BOULTAME, M. Jean-Clovis BOUTEILLÉ, Mme Suzy
CALABRE, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme
Simone DUFAYET, Mme Natacha EUSEBE, Mme
Marie-Paule FAUCON, Mme Patricia FIDI, Mme
Jacqueline FRASCA, M. Jean-Jacques FREJAVILLE,
M. Benjamin GABIRON, Mme Patricia JOSÉ, Mme
Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Bruno LE CUNFF,
Mme Pareena MASKEEN, M. Guillaume MERLET, M.
Antoine MIGALE, M. Florent NGUYEN, Mme
Catherine PERREGAUX, M. Cédric PIROT, M.
Philippe SAINTE-CROIX, Mme Gaëlle SOULIER-
SOTGIU, Mme Régine WATERLOT, M. Farid WERCK-
HACHANI, Mme Tasrine YOUSSEF, Mme Atef
ZGHAL

formant la totalité des membres en exercice

**Conseillers municipaux absents ayant donné un
pouvoir**

Mme JASON donne procuration à Mme WATERLOT

**Monsieur David BEDIN est désigné secrétaire de
séance.**

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20260408-3-5-04-2026-DE

Date de télétransmission : 13/04/2026

Date de réception préfecture : 13/04/2026

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 3.5/04/2026

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE VAUREAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Clovis BOUTEILLÉ, adjoint au Maire chargé des Finances et de la commande publique,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU les articles L.2311-1-1, L.2311-1-2, L.2311-2 et L.2312-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget communal,

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics,

VU la délibération n° 2.1/09/2021 du Conseil municipal en date du 29 septembre 2021 portant passage à la nomenclature M57,

VU la délibération n° 2.3/02/2026 du Conseil municipal en date du 4 février 2026 relative au rapport d'orientations budgétaires,

VU la délibération n° 3.1/04/2026 du Conseil municipal en date du 08 avril 2026 portant approbation du nouveau Règlement Budgétaire et Financier,

VU la maquette budgétaire jointe à la présente délibération,

VU la note de synthèse de présentation des Comptes Financiers Uniques et des Budgets Primitifs principal de la ville et annexe du cinéma « L'Antares »,

CONSIDERANT, le règlement budgétaire et financier de la commune,

CONSIDERANT la délibération spécifique d'adoption des taux,

CONSIDERANT que l'équilibre budgétaire du budget primitif est atteint,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À LA MAJORITE

(5 contre : Mesdames Frasca, José et Messieurs Auvray, Constantin, Le Cunff)

ARTICLE 1 : DE VOTER le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2026, par chapitre, équilibré comme suit en dépenses et en recettes, sur chacune des sections :

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est arrêté à 8 246 923,46 € en dépenses et en recettes, détaillé par chapitre, comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2026 – Section d'investissement – Dépenses	
001 - Résultat reporté d'investissement	744 332,33 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	261 724,00 €
20 – Reports d'investissement 2024	217 652,80 €
204 – Subventions d'équipements versées	203 485,00 €
204 – Reports d'investissement 2024	25 693,92 €
21 - Immobilisations corporelles	3 509 241,00 €
21 - Report d'investissement 2024	1 871 364,41 €
23 – Immobilisations en cours	10 000,00 €
Total des dépenses d'équipement	6 853 493,46 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	985 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	7 838 493,46 €
040 - Opérations d'ordre de transfert	358 430,00 €
041 – Opérations patrimoniales	50 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	408 430,00 €
Total des dépenses d'investissement	8 246 923,46 €

BUDGET PRIMITIF 2026 – Section d'investissement – Recettes	
001 - Résultat reporté d'investissement	- €
024 – Produit des cessions	860 500,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 848 989,96 €
13 - Subventions d'investissement reçues	1 568 936,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues - REPORTS	1 565 053,50 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	980 000,00 €
23 – Immobilisations en cours	10 000,00 €
Total des recettes réelles	6 833 479,46 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	333 444,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert	1 030 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	50 000,00 €
Total des recettes d'ordre	1 413 444,00 €
Total des recettes d'investissement	8 246 923,46 €

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement est arrêté à 25 789 487,20 € en dépenses et en recettes, détaillé par chapitre, comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2026 – Section de fonctionnement - Dépenses	
011 - Charges à caractère général	7 616 395,20 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 544 000,00 €
014 - Atténuation de produits	420 700,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 401 021,00 €
Total des dépenses de gestion courante	23 982 116,20 €
66 - Charges financières	299 927,00 €
67 - Charges exceptionnelles	135 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	24 417 043,20 €
023 - Virement à la section d'investissement	333 444,00 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	1 030 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	9 000,00 €
Total des dépenses d'ordre	1 372 444,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	25 789 487,20 €

BUDGET PRIMITIF 2026 – Section de fonctionnement - Recettes	
002 - Résultat reporté de fonctionnement	4 534 263,20 €
013 - Atténuation de charges	80 000,00 €
70 - Produit des services	2 372 491,00 €
73 - Impôts et taxes	3 197 742,00 €
731 - Fiscalité locale	10 348 330,00 €
74 - Dotations et participation	4 568 229,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	304 302,00 €
76 - Produits financiers	25 700,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	25 431 057,20 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	358 430,00 €
Total des dépenses d'ordre	358 430,00 €
Total des recettes de fonctionnement	25 789 487,20 €

Soit une balance générale de :

Dépenses / Recettes	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	8 246 923,46 €	25 789 487,20 €	34 036 410,66 €
Recettes	8 246 923,46 €	25 789 487,20 €	34 036 410,66 €

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à exécuter le budget principal 2026 de la ville en autorisant la réalisation des dépenses et l'encaissement des recettes sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal ou son représentant légal, est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux personnes concernées et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....1.3.AVR.2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.